

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

THEME 3 – 9/2002

Contenu

Ménages à deux participants ...2

La double participation augmente le plus parmi les couples avec enfants2

Modèles de temps de travail2

Les enfants affectent relativement peu le temps de travail dans la plupart des pays, à quelques notables exceptions4

Les enfants ont une influence sur le temps de travail à temps partiel dans certains pays4

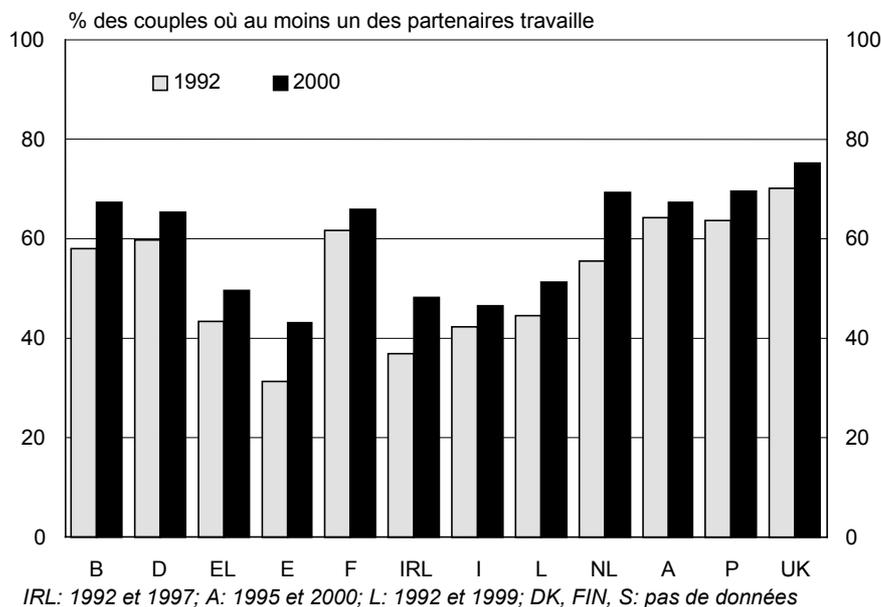
Les niveaux d'éducation ont un effet important sur les modèles de travail.....5

Les femmes et les hommes concilient travail et vie familiale

Ana Franco & Karin Winqvist

L'accroissement du nombre de femmes ayant un emploi est une des tendances dominantes et persistantes des marchés de l'emploi européens ces dernières décennies. La contrepartie en est le déclin du modèle de ménage traditionnel, dans lequel l'homme est le seul soutien familial, et la multiplication des ménages "à deux participants", dans lesquels les deux partenaires travaillent. Ceux-ci sont devenus désormais le modèle dominant dans la plupart des États membres de l'UE, du moins parmi les ménages de deux personnes en âge de travailler (ici, de 20 à 59 ans). Notre objectif est d'examiner le modèle d'emploi des hommes et des femmes appartenant à ces ménages, en nous concentrant sur ceux dont l'un au moins des membres a un emploi (c'est-à-dire que les ménages "sans emploi", qui représentent environ 7% du total des ménages comportant deux partenaires, sont exclus de la présente étude).

Fig. 1 Ménages à deux participants, entre 1992 et 2000



Ménages à deux participants

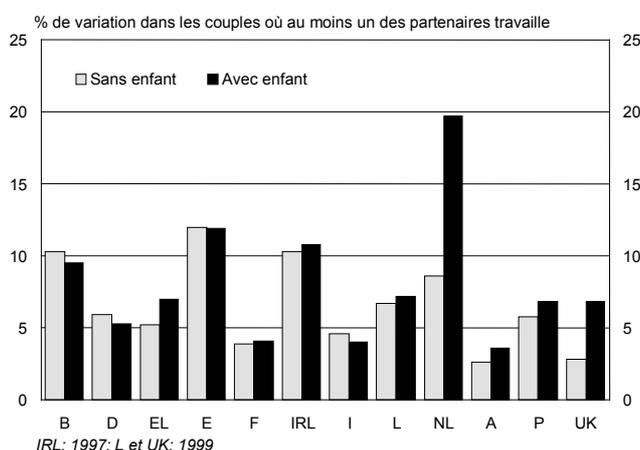
Dans les dix États membres pour lesquels la dernière enquête sur les forces de travail fournit des données, les ménages dont les deux partenaires travaillent étaient en 2000 presque deux fois plus nombreux que ceux dont un seul partenaire travaille, soit environ 62% du total. Il existe une coupure évidente entre les États membres du nord et le Portugal, où les deux tiers des ménages sont à deux participants, et l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et l'Italie (voir ci-dessous) où cette proportion est inférieure à 50% (figure 1).

Dans les deux groupes de pays, cependant, on observe un accroissement de l'importance des ménages à deux participants pendant les années 1990. Cette croissance est particulièrement marquée aux Pays-Bas (14%) et en Belgique et en Espagne (12%, alors que ce pourcentage n'était que de 31% en 1992). Il était encore plus accentué en Irlande, pour laquelle on ne dispose pas de données après 1997, mais où il atteignait 11% sur les cinq années précédentes. Étant donné la croissance rapide de l'emploi des femmes depuis lors, il est quasiment certain que ce chiffre dépasse largement les 50% actuellement.

La double participation augmente le plus parmi les couples avec enfants

Ce fort accroissement de l'importance des ménages à deux participants ne se serait probablement pas produit sans un changement du comportement des parents. En effet, dans la plupart des États membres, le nombre relatif de ménages à deux participants a plus augmenté en ce qui concerne les ménages ayant au moins un enfant de moins de 15 ans entre 1992 and 2000 que les ménages sans enfant (figure 2). Ce phénomène est particulièrement prononcé aux Pays-Bas, où l'accroissement était presque trois fois plus grand pour les ménages avec au moins un enfant ainsi qu'au Royaume-Uni, où il était deux fois plus important. L'accroissement était sensiblement inférieur pour les

Fig. 2 Variation de la part des ménages à deux participants avec et sans enfant, 1992-2000



couples avec enfant que pour les couples sans enfant uniquement en Belgique (bien que l'accroissement global y soit important), en Allemagne et en Italie.

En effet, en Belgique, la proportion de ménages à deux participants parmi les ménages avec enfant était déjà plus élevée que pour les ménages sans enfant, le seul pays du nord de l'UE où cela était le cas. En Grèce, en Espagne et au Portugal, la double participation prédominait en 2000 parmi les ménages avec enfant par rapport aux ménages sans enfant, et en Italie, il n'y avait pas de différence entre les deux. Dans les autres États membres, cependant, bien que la proportion soit plus faible parmi les ménages sans enfant, l'écart est réduit dans la plupart des cas (figure 3). La part des ménages à deux participants parmi les ménages avec enfant était sensiblement inférieure par rapport aux ménages sans enfant en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg et au Royaume-Uni uniquement. Cependant, les deux partenaires travaillaient dans plus de 60% des deux types de ménages.

Les variations du modèle de l'emploi entre les États membres semblent donc plus accentuées que les variations entre ménages avec et sans enfant. Lorsqu'il existe des différences importantes entre ces deux derniers types, elles peuvent refléter l'absence de crèches ou garderies ou bien les normes sociales et/ou les modèles différents de participation au travail de la part des jeunes couples avant qu'ils aient un enfant ou des couples plus âgés après que leurs enfants ont grandi, tous deux inclus dans les ménages sans enfant dans la comparaison ci-dessus.

Modèles de temps de travail

Toute évaluation de l'effet des enfants sur la participation à la main-d'œuvre doit aussi prendre en considération le temps de travail et, notamment, l'importance du travail à temps partiel. En pratique, il existe très peu de ménages à deux participants dans Karin lesquels les deux partenaires travaillent à plein

Fig. 3 Double participation au sein des ménages avec et sans enfant, 2000

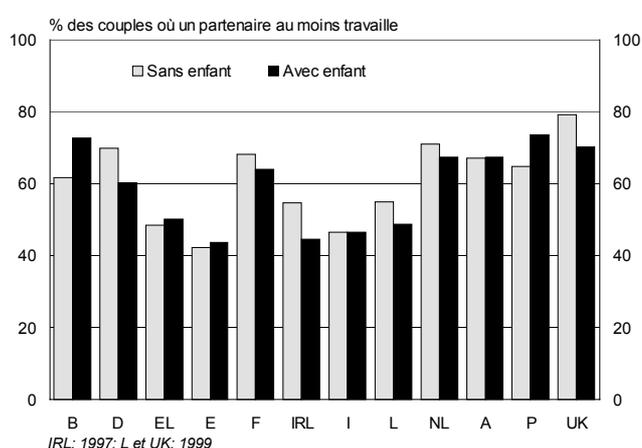


Tableau 1: Combinaisons des ménages à deux participants, 2000

% des couples dont les deux partenaires travaillent

	Homme temps partiel+femme temps partiel	Homme temps partiel+femme plein temps	Homme plein temps+femme temps partiel	Homme plein temps+femme plein temps
B	3,0	3,0	35,9	58,1
D	1,1	1,4	40,2	57,2
EL	1,4	1,5	8,3	88,8
E	0,5	0,9	16,1	82,6
F	1,7	2,0	22,6	73,6
IRL	(2,5)	(2,5)	29,1	65,7
I	2,9	2,4	24,2	70,6
L	:	:	37,1	62,9
NL	3,2	2,1	58,2	36,4
A	0,5	1,1	31,4	67,0
P	:	(1,2)	10,6	87,6
UK	1,3	1,5	40,4	56,8

IRL: 1997

":" pas de données fiables disponibles

Les chiffres entre parenthèses sont publiés avec un avertissement concernant leur fiabilité

temps ou l'homme travaille à temps partiel et la femme à plein temps (on définit ici le plein temps comme 30 heures ou plus de travail normal par semaine et le temps partiel comme un nombre d'heures inférieur, plutôt que, comme habituellement, en termes d'auto-évaluation). Ces deux catégories représentaient au maximum 5-6% seulement du total des ménages à deux participants en Belgique, aux Pays-Bas, en Irlande et en Italie (tableau 1).

La forme la plus commune de ménages à deux participants dans tous les pays à l'exception des Pays-Bas est celle où les deux participants travaillent à plein temps. En Espagne, en Grèce et au Portugal, ceux-ci représentent plus de 80% des ménages à deux participants et en Italie et en France plus de 70%. Aux Pays-Bas, cependant, ils ne représentaient que 36,5% du total, le modèle le plus répandu étant que l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel, avec 58% du total, beaucoup plus que dans n'importe quel État membre. De même, la proportion de ce type de ménages était aussi relativement élevée au Royaume-Uni et en Allemagne (plus de 40%) et en Belgique et au Luxembourg (36-37%). Cependant, ces ménages d'un travailleur et demi ne représentent que 30% environ du total des ménages à deux partenaires (y compris ceux dont un seul partenaire travaille), un peu plus du quart de ceux-ci en Allemagne et moins du quart en Belgique et au Luxembourg (moins de 20% dans ce dernier cas).

La comparaison des modèles de temps de travail entre couples avec et sans enfant montre que les variations entre les États membres du modèle principal de travail tendent à être plus importantes que les différences entre les deux types de couples, bien qu'il existe des exceptions. Dans la plupart des pays, la proportion de ménages dans lesquels les deux partenaires travaillent à temps complet est inférieure parmi les ménages avec enfant par rapport à ceux sans enfant, mais en Grèce, en Espagne, en Italie et en Belgique, l'écart était faible en 2000 et, au Portugal, la proportion était plus élevée pour les couples avec enfant, ce qui reflète peut-être un

plus grand besoin d'accroître les revenus du ménage (tableau 2).

En Autriche, en Irlande et au Luxembourg, la proportion de ménages dont les deux partenaires travaillent à plein temps était inférieure de 13% pour les ménages avec enfant par rapport à ceux sans enfant en Allemagne, de plus de 20% inférieure au Royaume-Uni et de plus de 25% inférieure aux Pays-Bas. La contrepartie est une proportion beaucoup plus élevée de ménages avec enfant où l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel. Ce modèle de travail est plus important pour les couples avec enfant que sans enfant dans tous les États membres à l'exception du Portugal, mais la différence est particulièrement grande aux Pays-Bas, où elle représentait 53% de tous les ménages avec enfant en 2000, au Royaume-Uni, où elle représentait 40% en 1999 (il n'existe pas de données pour 2000), en Allemagne, où elle atteignait presque un tiers, et en Autriche et en Belgique, où elle dépassait un quart.

Tableau 2: Combinaisons de ménages de couples sans enfants en fonction du temps de travail, 2000

% des couples dont l'un au moins des partenaires travaille

Ménage de couple, une personne travaille	Homme PT + femme PT	Homme TP + femme PT	Homme PT + femme TP	Homme TP + femme TP
Sans enfant				
B	38,2	2,1	2,5	19,8
D	30,1	0,8	1,2	20,4
EL	51,4	0,4	0,6	3,4
E	57,8	0,2	0,4	6,3
F	31,8	1,1	1,6	13,2
IRL	45,3	:	:	11,2
I	53,5	1,3	1,3	9,0
L	45,2	:	:	13,7
NL	29,0	2,2	1,6	29,3
A	32,9	:	0,6	14,5
P	35,3	:	:	8,2
UK	20,9	1,1	1,6	21,2
Avec enfant				
B	27,3	1,9	1,7	28,3
D	39,7	0,6	0,7	32,9
EL	49,7	0,9	0,9	4,7
E	56,3	0,2	0,4	7,5
F	36,0	1,2	1,1	16,3
IRL	55,5	1,1	:	16,2
I	53,6	1,3	0,9	13,0
L	51,2	:	:	23,2
NL	32,7	2,3	1,3	52,9
A	32,6	:	0,9	27,7
P	26,5	:	:	7,0
UK	29,8	0,7	0,9	40,0

IRL: 1997; L, UK: 1999

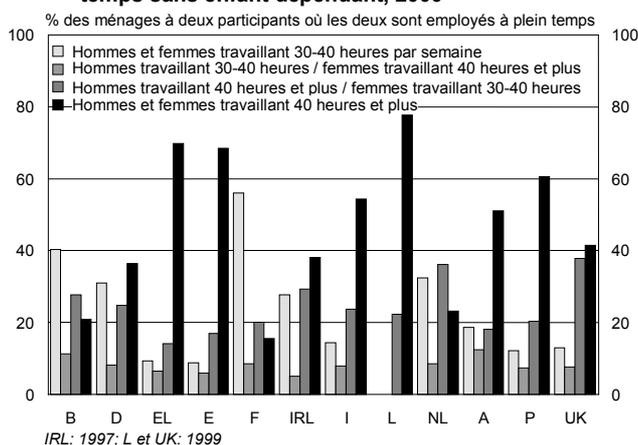
":" pas de données disponibles

Les enfants affectent relativement peu le temps de travail dans la plupart des pays, à quelques notables exceptions

Il existe très peu de ménages au sein de l'UE dans lesquels les femmes travaillent sensiblement plus longtemps que leur partenaire masculin. Dans tous les États membres, en 2000, à l'exception de l'Autriche, le nombre de ménages dans lesquels les deux partenaires travaillaient à plein temps et où la femme travaillait 40 heures ou plus par semaine (plein temps long) et l'homme moins de 40 heures (plein temps moyen) était inférieur à 10%. En Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, au Luxembourg et en Autriche, le modèle prédominant est que les deux partenaires travaillent à plein temps long, tant dans les ménages avec enfant que sans (figures 4a et 4b).

Ce modèle prédomine également en Allemagne, mais dans une moindre mesure. En Belgique et en France -

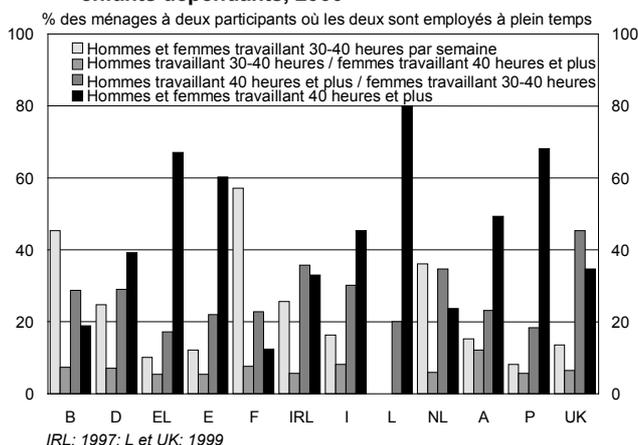
Fig. 4a Nombre d'heures de travail habituelles par semaine des ménages à deux participants employés à plein temps sans enfant dépendant, 2000



dans ce dernier pays, sous l'effet de la réglementation du temps de travail relative aux 35 heures -, le modèle prédominant est que les deux partenaires travaillent moins de 40 heures, qu'ils aient des enfants ou non. Ce modèle concernait également le tiers environ des ménages travaillant à plein temps aux Pays-Bas, mais l'homme travaillait plus longtemps dans un tiers des ménages également.

Ce dernier modèle prévalait également pour les couples avec enfant au Royaume-Uni et en Irlande, mais pas pour les couples sans enfant, dans lesquels les deux partenaires travaillaient à plein temps long dans 40% environ des cas. À l'exception de ces deux pays, cependant, les enfants semblent avoir un effet relativement faible sur le modèle de travail à plein temps, et, là aussi, les variations entre les pays semblent plus importantes que celles entre les types de ménages.

Fig. 4b Horaires de travail hebdomadaire habituel des ménages à deux participants à plein temps avec enfants dépendants, 2000



Les enfants ont une influence sur le temps de travail à temps partiel dans certains pays

Dans la plupart des États membres, les femmes travaillant à temps partiel appartenant à des ménages à deux participants dans lesquels leur partenaire masculin travaille à plein temps tendent à travailler 20 heures ou plus par semaine, qu'elles aient des enfants ou non (figure 5). Pour les femmes sans enfant, cela était le cas en 2000 dans environ 60% ou plus des ménages, à l'exception de l'Allemagne et des Pays-Bas, où ce chiffre atteignait cependant plus de 50% (juste un peu plus dans ce dernier cas). Dans ces deux pays, cependant, ainsi qu'au Luxembourg et au Royaume-Uni, la proportion de femmes avec enfant travaillant 20 heures ou plus par semaine était inférieure à la moitié et au Luxembourg elle était d'un tiers environ seulement. Par contre, en Grèce, en France, en Irlande, en Italie et au Portugal, la proportion de femmes

travaillant 20 heures ou plus par semaine était plus élevée pour celles avec enfant.

Si l'on compare les heures travaillées par les femmes à

Fig. 5 Ménages à deux participants où la femme travaille à temps partiel long, 2000

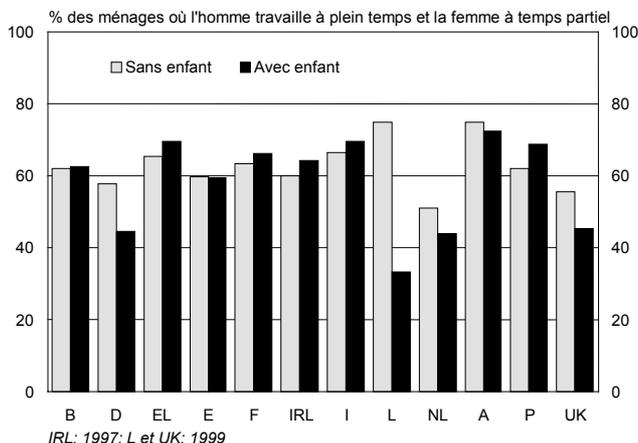


Fig. 6a Modèles d'horaires de travail habituels par semaine des ménages sans enfants où l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel, 2000

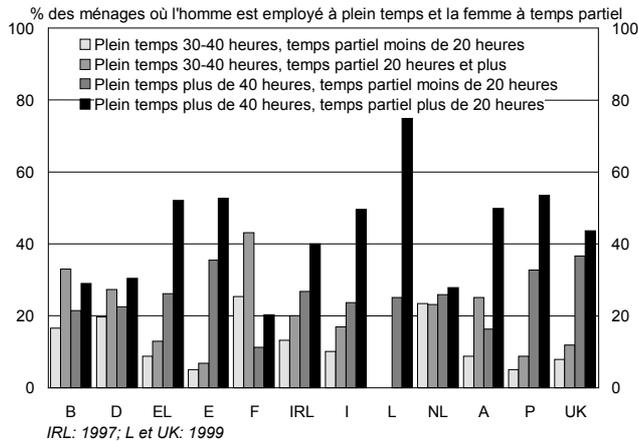
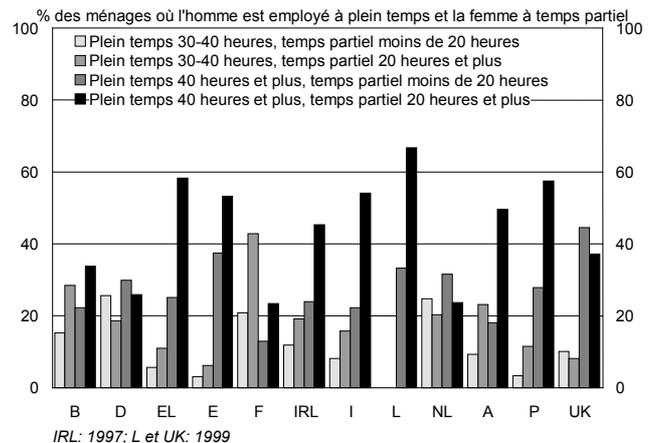


Fig. 6b Modèles d'horaires de travail habituels par semaine des ménages avec enfants où l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel, 2000



temps partiel avec celles de leurs partenaires travaillant à plein temps, le modèle le plus commun dans l'Union est que les hommes travaillent à plein temps long – 40 heures par semaine ou plus – et les femmes à temps partiel long (20 heures ou plus par semaine). Cela s'applique aux femmes tant avec que sans enfant (figures 6a et 6b). L'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et surtout, la France font exception en ce qui concerne les femmes sans enfant. Dans les deux premiers pays, la répartition est relativement équilibrée entre les différents modèles de temps de travail alors qu'en Belgique, les hommes travaillaient moins de 40 heures par semaine et les femmes 20 heures ou plus dans environ un tiers des ménages et en France, cette proportion atteignait 43%.

En France, cela est également le cas pour les ménages avec enfant, la proportion étant deux fois plus élevée que dans tous les autres États membres exception la Belgique (29%). Au Royaume-Uni, par contre, le modèle prédominant parmi les ménages avec enfant dans lesquels la femme travaille à temps partiel était la forme la plus polarisée, les hommes travaillant à plein temps long, et les femmes à temps partiel court (moins de 20 heures par semaine). Cela était également le modèle prédominant en Allemagne et aux Pays-Bas pour ce type de ménage, dans lesquels, dans les deux cas, plus de 55% des femmes employées un temps partiel travaillaient moins de 20 heures par semaine.

Globalement, on ne remarque pas l'apparition d'un partage du temps de travail compatible avec une répartition plus équilibrée du travail rémunéré et non rémunéré, aboutissant pour les deux partenaires à une combinaison de plein temps de durée moyenne ou de temps partiel long. Ces combinaisons – qu'on peut considérer comme un temps de travail "équilibré" à la fois entre hommes et femmes et entre horaires de travail trop long et trop court – est pratiqué par plus de la moitié de l'ensemble des ménages à deux participants en France et presque 40%

de ceux-ci en Belgique. En Espagne, en Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni, il ne concerne qu'un peu plus de 10% des ménages.

Les niveaux d'éducation ont un effet important sur les modèles de travail

Le niveau d'éducation des femmes semble exercer une influence très importante sur le fait qu'elles travaillent ou non et à temps partiel ou à plein temps. Dans tous les États membres, en 2000, le nombre de ménages à deux participants par rapport à l'ensemble des ménages à deux partenaires dont l'un au moins travaille était supérieur de 20% pour les femmes ayant un niveau d'éducation universitaire ou équivalent que pour celles qui n'avaient pas dépassé la scolarité obligatoire, qu'elles soient avec ou sans enfant (tableau 3). Ce pourcentage était d'environ 40% supérieur en Espagne et en Italie pour les deux types de ménages et en Grèce pour les ménages avec enfant.

En outre, dans tous les États-membres à l'exception du Portugal pour les ménages avec et sans enfant et en Italie

Tableau 3: Part des ménages à deux participants selon le niveau d'éducation de la femme, 2000

	% des couples dont l'un au moins des partenaires travaille					
	Sans enfants			Avec enfants		
	Inférieur	Moyen	Supérieur	Inférieur	Moyen	Supérieur
B	44,6	61,3	74,5	51,0	74,6	86,2
D	49,5	64,7	73,4	43,4	62,0	73,2
E	28,4	52,3	68,2	31,2	50,2	68,9
F	52,3	67,0	73,7	48,6	66,3	77,6
EL	40,4	46,1	64,5	39,4	45,8	78,3
I	29,5	58,1	70,2	29,6	58,2	79,8
L	38,5	60,0	75,0	43,8	47,4	66,7
NL	49,8	74,2	79,7	54,5	70,0	80,9
A	51,1	65,6	78,9	54,3	69,4	78,8
P	56,5	73,1	78,1	70,0	83,2	94,4
UK	60,7	79,4	82,3	52,8	70,4	80,0

U.K.: 1999

pour les ménages sans enfant, la part des ménages à deux participants dans lesquels les deux partenaires travaillaient à plein temps était plus élevée dans les cas où la femme avait un niveau d'éducation élevé (figures 7a et 7b). Là aussi, à l'exception du Portugal et de l'Italie, cela était vrai pour les ménages tant avec que sans enfant.

Fig. 7a Participation double à plein temps des ménages sans enfant en fonction du niveau d'éducation atteint par la femme, 2000

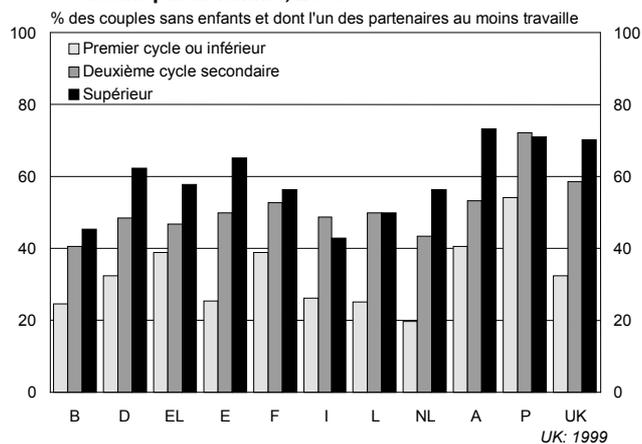
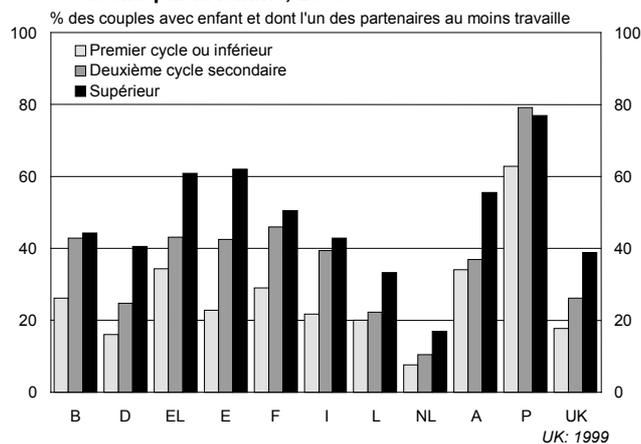


Fig. 7b Participation double à plein temps des ménages avec enfant en fonction du niveau d'éducation atteint par la femme, 2000



➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Abréviations: : non disponible . non applicable 0 négligeable – nul () fiabilité incertaine

Sources des données, classification et définitions

Les données sont extraites de l'enquête sur les forces de travail de l'UE, qui élabore des statistiques fondées sur les ménages pour tous les États membres à l'exception du Danemark, de la Finlande et de la Suède, pour lesquels les données ne sont pas jusqu'à présent disponibles sous cette forme. On ne dispose pas de données pour l'Irlande après 1997 ni pour le Luxembourg après 1999. Du fait que les données du Royaume-Uni désagrégées en fonction de la condition de parent n'étaient pas disponibles pour 2000, les données du Royaume-Uni dans la partie traitant de la condition de parent portent sur 1999. On ne dispose pas de données pour l'Autriche avant 1995.

Les données utilisées dans l'analyse portent sur les "personnes de référence" (c'est-à-dire la personne de chaque ménage qui sert dans l'enquête sur les forces de travail comme point de référence pour identifier les relations entre les différents membres du ménage et permet donc de catégoriser les ménages) et leurs épouses ou partenaires. La personne de référence n'est pas nécessairement le chef de ménage (concept utilisé dans l'enquête sur les forces de travail avant 1992), bien qu'elle le soit habituellement. L'analyse se limite aux personnes de référence et leur conjoint ou partenaire âgés de 20 à 59 ans, afin d'exclure les ménages dont l'un des partenaires est probablement en retraite. Les membres du ménage autres que les enfants de moins de 15 ans de la personne de référence ou de son conjoint ou partenaire ne sont pas pris en considération pour l'analyse.

Les ménages sont classés comme "ménages de couple" lorsque la personne de référence est âgée de 20 à 59 ans et vit avec un conjoint ou partenaire également âgé de 20 à 59 ans. La condition de parent est définie comme la présence d'au moins un enfant, de la personne de référence ou de son conjoint ou partenaire, âgé de moins de 15 ans. Le ménage peut compter d'autres membres en dehors des enfants de moins de 15 ans, mais ceux-ci ne sont pas pris en considération pour l'analyse.

Les ménages à participant unique sont donc définis comme des ménages dans lesquels seule la personne de référence ou son conjoint ou partenaire travaille, que tout autre membre du ménage travaille ou non. Les ménages à deux participants sont ceux dans lesquels la personne de référence et son conjoint ou partenaire travaillent tous les deux, sans tenir compte là non plus du statut au regard de l'emploi des autres membres du ménage, s'il en existe.

L'emploi, le chômage et l'inactivité économique sont tous définis conformément aux conventions types internationales. Toute personne ayant travaillé une heure ou plus pendant la semaine de référence ou ayant été temporairement absente de son emploi est considérée comme ayant un emploi.

Les données sur le niveau d'éducation atteint sont définies conformément à la classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE en 97) et porte sur le niveau le plus élevé d'éducation atteint. Le niveau d'éducation inférieur correspond à la CITE 1 et 2 (niveau d'éducation secondaire inférieur ou moins), le niveau d'éducation "moyen" se réfère à la CITE 3 et 4 (niveau d'éducation secondaire supérieur) et le niveau d'éducation supérieur se réfère à la CITE 5 et 6 (niveau d'éducation du troisième cycle ou universitaire). Dans le cas du Royaume-Uni, les personnes classées dans la catégorie CITE 3c (cours de deux ans ne devant pas amener au niveau d'éducation CITE 5) sont incluses dans la catégorie de niveau d'éducation "inférieure" afin d'améliorer la comparabilité entre les États membres.

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

NewCronos, Domain: LFS

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datashop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejroegade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: lib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datashop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datashop.org/	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg 46A, avenue J.F. Kennedy BP 1452 L-1014 LUXEMBOURG Tlf. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu URL: http://www.datashop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cbs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41) 1 225 12 12 Fax (41) 1 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokirjasto PL 2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2/Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/ttk/kk/datashop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoservice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/eurostat.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.015 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datashop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels)

Bâtiment Bech Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tél. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 • e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Ana Franco, Eurostat/E1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 33209, Fax (352) 4301 34415, E-mail: Ana.Franco@cec.eu.int
Karin Winqvist, Eurostat/E1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35581, Fax (352) 4301 34415, E-mail: Karin.Winqvist@cec.eu.int
Lárus Blöndal, Eurostat/E1, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 35166, Fax (352) 4301 34415, E-mail: Laurus.Blondal@cec.eu.int
Cette publication a été élaborée en collaboration avec Jill Rubery, Mark Smith (UMIST, Manchester) et Terry Ward, Loredana Sementini (Applica, Brussels)
ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg

Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709

Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>

courrier électronique: info.info@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ISLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – ČESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
(adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 180 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 9 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 7 «Transport»

Thème 9 «Science et technologie»

Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}

(SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.